

Évaluation périodique des programmes de baccalauréat et de maîtrise en ergothérapie (continuum)

Faculté de médecine

Conseil universitaire du 1er mars 2022



UNIVERSITÉ
LAVAL

Vice-rectorat aux études
et aux affaires étudiantes

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de baccalauréat et de maîtrise en ergothérapie forment un continuum et sont rattachés à la Faculté de médecine. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département de réadaptation. Le continuum vise à former des professionnels de la santé dédiés au bien-être des individus et à la préservation de leur autonomie.

Le baccalauréat compte 96 crédits et la maîtrise en compte 48, pour un total de 144 crédits de formation. À la session d'automne 2020, 281 personnes étaient inscrites au baccalauréat et 92 à la maîtrise. Les programmes font ici l'objet d'une première évaluation périodique, le continuum baccalauréat-maîtrise ayant été implanté à la session d'automne 2008. Avant la création de ce continuum, un programme de baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) était offert. Ce programme a été évalué en 1996 (CU-96-116 et CU-96-117).

Dans le cadre du processus d'agrément, un dossier d'autoévaluation a été déposé en décembre 2018 auprès de l'Association canadienne des ergothérapeutes. La visite de l'équipe d'évaluation par les pairs a eu lieu du 10 au 12 juin 2019. À la suite de cette visite, l'Association canadienne des ergothérapeutes a décidé d'accorder l'agrément pour la période complète de sept ans.

Par la suite, pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes a réalisé, durant l'hiver 2020, trois consultations auprès des personnes concernées par les programmes. Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni durant l'automne 2020 pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur le programme, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval¹.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que le baccalauréat et la maîtrise en ergothérapie sont pertinents et de grande qualité. Le CIEP a identifié les principales forces de ces programmes. Il a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

PRINCIPALES FORCES

- Le corps professoral, son engagement et son expertise.
- Le leadership de l'équipe de direction et l'esprit de collaboration entre les membres de l'équipe professorale et les étudiants.
- La compétence et le dévouement du personnel.
- L'obtention de l'agrément par l'Association canadienne des ergothérapeutes pour une période de sept ans.

1. Source : https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf.

- L'approche-programme et le référentiel de compétences.
- La diversité et la variété des approches pédagogiques.
- Les profils d'études (entrepreneurial, recherche, international).
- Le développement du raisonnement clinique.
- La formation pratique et les études de cas (vignettes cliniques).
- Les stages (pertinence, nombre, organisation et équipe de gestion).
- Les activités d'accueil.
- L'encadrement du projet de fin d'études.
- L'employabilité des personnes diplômées.
- L'environnement d'apprentissage (Centre Apprentiss, Centre des ressources d'apprentissage, laboratoire d'anatomie).

RECOMMANDATIONS

- R1** Que l'on s'assure que les activités du baccalauréat permettent aux étudiantes et aux étudiants d'être davantage initiés aux enjeux liés au développement durable.
- R2** Que l'on poursuive les efforts pour offrir des stages dans différents secteurs et faciliter la réalisation des stages en région.
- R3** Que l'on élimine les disparités en ce qui a trait au contenu et à l'évaluation dans les cours du continuum comportant plusieurs sections.
- R4** Que l'on s'assure que la charge de travail est adéquatement répartie dans le cheminement du baccalauréat.
- R5** Que l'on évalue la pertinence et les effets du nouveau processus de sélection des candidates et des candidats.

SUGGESTIONS

- S1** Que l'on mette à jour la description officielle du baccalauréat pour y inclure les compétences développées dans le cadre du continuum.
- S2** Que l'on révise la liste des cours à option du baccalauréat et de la maîtrise en fonction de leur pertinence, en tenant compte de l'ensemble de l'offre de cours de l'Université.
- S3** Que l'on s'assure que les superviseurs de stage ont une expérience de travail minimale dans le domaine et que les critères d'évaluation sont clairs, explicites et appliqués de façon uniforme.
- S4** Que l'on poursuive les efforts en vue de minimiser le stress des étudiantes et étudiants.

Évaluation périodique des programmes de baccalauréat et de maîtrise en ergothérapie

Faculté de médecine

a

© Tous droits réservés
Faculté de médecine de l'Université Laval

Conseil universitaire du 1^{er} mars 2022

ORGANISME VIVANT

Faculté de médecine



Évaluation périodique des programmes de

Baccalauréat et de maîtrise en ergothérapie (continuum)

PLAN D'ACTION DU DOYEN de la Faculté de médecine

Soumis au
Vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes

Conseil universitaire du 1^{er} mars 2022

1. Introduction

Le continuum baccalauréat-maîtrise en ergothérapie a été implanté en 2007 et en 2008 (CU-2007-98 et CU-2007-99). Il s'agit donc de sa première évaluation institutionnelle. Avant la création de ce continuum, un programme de baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) était offert. Ce programme avait été évalué en 1996 pour la première fois (CU-96-116 et CU-96-117).

Dans le cadre du processus d'agrément, un rapport d'auto-évaluation a été déposé en 2018. La visite de l'équipe d'évaluation par les pairs a eu lieu du 10 au 12 juin 2019. En novembre 2019, le conseil d'agrément s'est réuni et a voté à l'unanimité pour accorder l'agrément des programmes pour une période complète de sept ans (juin 2019 à oct./nov. 2027). Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) a réalisé, en mars 2020, trois consultations auprès des étudiants, des diplômés et du personnel enseignant des programmes. Le comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et produire un rapport synthèse d'évaluation. Le rapport a été transmis au doyen de la Faculté de médecine le 21 septembre 2021.

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté de médecine a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

2. Présentation de la discipline, du ou des programmes et des perspectives

L'ergothérapeute est un professionnel centré sur l'ensemble des occupations et des activités courantes de la vie. Son travail consiste à améliorer, à restaurer ou à maintenir l'autonomie des personnes qui éprouvent notamment des problèmes de santé physique ou mentale, des retards de développement, des troubles d'adaptation, des difficultés de fonctionnement ou de participation sociale. Il est appelé à évaluer et à analyser les contextes dans lesquels vivent ces personnes et à dresser des plans d'intervention qui en tiennent compte. Pour ce faire, l'ergothérapeute travaille en collaboration avec les autres professionnels de la santé afin de guider la personne vers une meilleure autonomie en fonction de leurs occupations et de leurs rôles dans leur milieu de vie, de travail, d'études, etc.

Le programme d'ergothérapie de l'Université Laval offre une formation orientée vers le développement des compétences qui sont au cœur de la profession d'ergothérapeute, soit l'expertise, le développement relationnel, le professionnalisme, l'érudition et la gestion. Les programmes forment un continuum constitué de 144 crédits, soit 96 crédits au baccalauréat et 48 crédits à la maîtrise en ergothérapie, l'ensemble se réalisant sur 10 sessions. Seule l'obtention de la maîtrise donne accès au permis d'exercice délivré par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ). Les programmes de baccalauréat et de maîtrise en ergothérapie sont rattachés à la Faculté de médecine et l'enseignement est sous la responsabilité du Département de réadaptation.

Les perspectives sont vastes. Le programme d'ergothérapie forme des généralistes qui sont polyvalents, pouvant travailler de manière autonome dans divers milieux de pratique et auprès d'une multitude de clientèles de tout âge. De plus, l'exercice de la profession se réalise dans des établissements du réseau de santé et de services sociaux, des milieux scolaires, communautaires et des milieux privés.

3. Présentation des comités contributifs au Plan d'action

Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action du Doyen, plusieurs comités ont été mis à contribution et seront impliqués dans sa réalisation. Il s'agit de comités de travail appelés à élaborer des recommandations qui seront analysées et entérinées par le Comité de programme, si les membres le jugent pertinent.

Le Comité pédagogique est en place depuis plusieurs années déjà au sein du programme. Ce comité de travail, composé de trois professeurs (incluant la direction de programme), de trois chargés d'enseignement en médecine et d'une conseillère pédagogique a comme mandat d'étudier des dossiers pédagogiques liés au continuum de formation et émet, au besoin, des recommandations au Comité de programme et s'il y a lieu aux membres de l'équipe enseignante du programme.

Par ailleurs, trois comités ad hoc ont été formés pour soutenir la réalisation de certaines actions, soit le comité développement durable, le comité de réflexion sur les transferts et la généralisation des apprentissages et le comité sur l'enseignement et l'évaluation du raisonnement clinique.

Le comité développement durable rassemble des enseignants intéressés à ces enjeux, dont certains sont déjà membres du comité pédagogique. Le mandat de ce comité est de réfléchir à l'intégration des enjeux liés au développement durable dans le programme. Plus spécifiquement :

1. Il identifiera les cours offerts dans d'autres programmes sur le campus pouvant être ajoutés à la liste des cours à option auxquels nos étudiants peuvent s'inscrire;
2. Il établira un portrait des enseignements dans le programme abordant les enjeux liés au développement durable au baccalauréat (en conformité à l'engagement d'initier les étudiants au développement durable dans tous les programmes de baccalauréat) et à la maîtrise;
2. Il formulera des recommandations à la direction de programme et au comité pédagogique quant à l'ajout d'activités dans les programmes afin de mieux couvrir les enjeux de développement durable;
3. Il analysera la pertinence de mettre en place un profil développement durable;
4. Il fera état de ses réflexions à la direction de programme et au comité pédagogique.

Le comité de réflexion sur les transferts et la généralisation des apprentissages et le comité sur l'enseignement et l'évaluation du raisonnement clinique ont été formés à l'automne 2021 pour soutenir les changements apportés dans le cursus du programme, optimiser les modalités d'apprentissage et assurer une meilleure cohérence entre les différents cours. Ainsi, des membres de l'équipe enseignante impliqués plus particulièrement dans les cours du baccalauréat portant sur le raisonnement clinique ont été invités à se joindre à l'un ou l'autre de ces comités. Ils ont ainsi été appelés à partager leurs idées dans la recherche de moyens/stratégies pouvant être utilisés afin de mieux guider les étudiants dans la généralisation des apprentissages et pour soutenir le développement et l'évaluation du raisonnement clinique. Ces comités sont assistés d'une conseillère pédagogique et d'une consultante spécialisée en évaluation.

4. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

R1 - Que l'on s'assure que les activités du baccalauréat permettent aux étudiantes et aux étudiants d'être davantage initiés aux enjeux liés au développement durable.

Une analyse des cours des programmes a permis de recenser sept cours obligatoires, ainsi que plusieurs cours à option, abordant significativement des enjeux de développement durable. À la suite d'une analyse du contenu de ces cours par le bureau du Développement durable de l'Université Laval, il a été reconnu que ceux-ci abordent suffisamment ces enjeux pour être identifiés à ce titre. Des ajustements aux apprentissages-clés de ces cours permettent d'indiquer plus clairement qu'ils contribuent à initier les étudiants aux enjeux de développement durable.

Par ailleurs, les étudiants qui le désirent peuvent être exposés aux questions interculturelles et internationales grâce aux stages réalisés dans un contexte de santé mondiale. En effet, un stage interculturel et international (SII) est offert à la 3^e année du baccalauréat. Ces stages permettent d'initier nos étudiants notamment aux enjeux de santé durable et d'équité. Douze places sont disponibles annuellement.

A-1.1 : Sensibiliser l'équipe enseignante aux enjeux de développement durable et aux orientations des organismes en santé et en ergothérapie à l'endroit de ces enjeux.

Une présentation des orientations actuelles de l'OMS, de la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT), ainsi que de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) a été faite à l'automne 2021 lors d'une rencontre avec l'équipe du programme afin de les sensibiliser aux orientations actuelles.

Résultats escomptés :

- Une amélioration des connaissances des enseignants du programme sur les enjeux actuels en lien avec le développement durable afin qu'ils puissent intégrer les éléments pertinents dans leurs cours, s'il y a lieu.

A-1.2 : Identifier les activités d'enseignement du baccalauréat qui permettent aux étudiants d'être initiés aux enjeux de développement durable dans notre programme.

Nous dressons actuellement un inventaire des activités offertes au baccalauréat qui initient nos étudiants aux enjeux liés au développement durable.

Résultats escomptés :

- Une meilleure connaissance des activités du baccalauréat qui permettent l'initiation de nos étudiants aux enjeux liés au développement durable.

A-1.3 : Déterminer les actions à poursuivre afin d’optimiser les enseignements dans le programme abordant les enjeux liés au développement durable, à la santé durable et aux occupations durables.

Le comité ad hoc « Développement durable » formé en décembre 2021 sera responsable de l’analyse de la situation afin d’émettre des recommandations au comité de programme.

Résultats escomptés :

- Une amélioration des activités des programmes qui permettent l’initiation de nos étudiants aux enjeux liés au développement durable;
- Une intégration d’activités dans les programmes en s’assurant de la cohérence d’ensemble de ces activités et de leur valeur ajoutée (pertinence et couverture large des enjeux en développement durable).

R2 - Que l’on poursuive les efforts pour offrir des stages dans différents secteurs et faciliter la réalisation des stages en région.

A-2.1 : Poursuivre les travaux avec le Vice-décanat aux études en réadaptation pour la mise en œuvre du programme de stages en région Triple R et la création d’un nouveau stage pour les finissants « Stage en contexte de pratique en région ».

Les programmes d’ergothérapie participent, tout comme les autres programmes de réadaptation de l’Université Laval, au Projet Triple R : un projet qui vise la consolidation des stages en région dans l’est du Québec et l’exposition des étudiants aux particularités de la pratique en région. Ce projet débute en avril 2022 et permettra le déploiement de stages pour les finissants des programmes, mais aussi de stages intermédiaires (étudiants au baccalauréat en 2^e et 3^e année) d’une durée de plus de 3 semaines. Dans le cadre de ce projet, les programmes d’ergothérapie ont déjà confirmé plusieurs stages au cours de la prochaine année dans les CISSS de l’est du Québec.

En lien avec ce projet, un nouveau stage intitulé « Stage en contexte de pratique en région – 12 crédits » a été créé à l’automne 2021. Dès la session d’été 2022, huit étudiants y seront inscrits. Ce stage est une activité de substitution au stage régulier des finissants soit le « Stage d’intégration – 12 crédits ». Tout comme le stage régulier, ce nouveau stage sera d’une durée de douze semaines et il visera plus particulièrement la consolidation des compétences professionnelles dans le contexte propre de la pratique en région. Il comprendra des activités préparatoires asynchrones portant sur des thèmes pertinents (santé autochtone, organisation des services et clientèles, télé réadaptation et télésupervision). Les étudiants finissants des quatre programmes en réadaptation (audiologie, ergothérapie, orthophonie et physiothérapie) seront simultanément en stage, dans un stage en contexte de pratique en région. Cela facilitera l’intégration des étudiants dans leur milieu d’accueil. Pour les soutenir, des activités de maillage interprofessionnel entre les étudiants seront réalisées pendant le stage. Enfin, un financement est demandé par le RUISSS UL et la Faculté de médecine (Vice-décanat aux études en réadaptation) au MSSS afin de soutenir financièrement les étudiants qui réaliseront ces stages en région (notamment pour les frais de déplacement et d’hébergement).

Résultats escomptés :

-
- L'intégration des stages des programmes d'ergothérapie (intermédiaire et sénior) permettra d'accroître l'exposition des étudiants en région et soutiendra la consolidation de leurs compétences professionnelles et interprofessionnelles dans des contextes de pratique en région;
 - Les activités préparatoires, l'organisation d'ensemble du projet Triple R qui soutiendra la consolidation d'une culture d'enseignement en région, et le soutien financier offert aux étudiants, optimiseront l'attrait pour la réalisation de stages en région.

A-2.2 : Poursuivre les efforts, en collaboration avec le Vice-décanat aux études en réadaptation, pour établir des collaborations avec des établissements en région.

Résultats escomptés :

- Établir de nouveaux partenariats ou optimiser les partenariats existants avec des établissements en région afin d'optimiser l'offre à nos étudiants;
- Améliorer le soutien organisationnel qui augmentera l'attrait envers ces places de stages pour nos étudiants (logement offert, soutien financier pour les frais de déplacement, etc.).

A-2.3 : Poursuivre les efforts pour offrir des stages dans différents secteurs à nos étudiants.

L'équipe des stages poursuit de façon continue la recherche de nouveaux milieux d'accueil pour nos étudiants en stage incluant la création de stages émergents lorsque cela est possible. Ces travaux se poursuivront dans les mois et années à venir en fonction de l'évolution de l'offre clinique en ergothérapie. Un comité constitué de la direction de programme et d'acteurs-clés des milieux cliniques (réseau public et cliniques privées) ainsi que du CCEUL soutient l'équipe des stages dans ces travaux.

Résultats escomptés :

- Établir de nouveaux partenariats avec de nouveaux établissements et créer des stages novateurs sur des pratiques émergentes afin d'optimiser l'offre de stage à nos étudiants dans différents contextes de pratique.

R3 - Que l'on élimine les disparités en ce qui a trait au contenu et à l'évaluation dans les cours du continuum comportant plusieurs sections.

Le comité pédagogique s'est penché sur la problématique de disparité entre les cours et les évaluations pour tenter d'identifier où elles se situaient plus spécifiquement, de façon à cibler ses actions. Le comité de réflexion sur les transferts et la généralisation des apprentissages le comité sur l'enseignement et l'évaluation du raisonnement clinique ont aussi été consultés.

A-3.1 : Compléter les travaux du comité de réflexion sur les transferts et la généralisation des apprentissages et du comité sur l'enseignement et l'évaluation du raisonnement clinique.

Plusieurs rencontres de travail se sont déroulées dans le cadre des travaux de ces comités en collaboration avec une conseillère pédagogique. Celles-ci ont notamment mené à l'élaboration d'un outil d'accompagnement au raisonnement clinique et au transfert des apprentissages qui sera mis à l'essai dans les cours de l'hiver 2022.

Résultats escomptés :

-
- Une optimisation des modalités de développement et d'évaluation du raisonnement clinique et une meilleure cohérence entre les différents cours permettant d'assurer une meilleure équité entre les étudiants.

A-3.2 : Harmoniser les modalités d'apprentissage et d'évaluation et ce, afin de réduire les disparités.

Plusieurs rencontres du comité pédagogique ont été réalisées afin d'explorer différentes pistes pour réduire les disparités dans les modalités d'apprentissage et d'évaluation (p.ex. utiliser une même situation clinique pour tous les étudiants, standardiser les évaluateurs, réduire le nombre d'évaluateurs, etc.). Pour soutenir ces travaux, une conseillère pédagogique et une consultante spécialisée en évaluation se sont jointes aux discussions. Tout au long de ce processus, l'équipe enseignante a été informée et consultée au besoin.

Résultats escomptés :

- Une amélioration des modalités d'apprentissage et d'évaluation et une réduction des disparités dans les modalités d'apprentissage et d'évaluation entre les étudiants.

A-3.3 : Assurer un suivi des changements apportés pour réduire les disparités en ce qui a trait à l'enseignement et à l'évaluation.

Une fois les travaux des comités complétés, les outils et modalités permettant de prévenir et de réduire les disparités entre les étudiants seront présentés à l'équipe enseignante. La direction de programme et les responsables de cours assureront une vigie quant aux disparités, particulièrement en ce qui a trait à l'évaluation dans les cours. Plusieurs actions pourront être mises en place pour soutenir le changement dans les pratiques : des séances de standardisation des évaluateurs à partir de travaux des cohortes passées; des formations offertes aux enseignants du programme sur les biais de correction et la standardisation des évaluateurs, etc. En complément, la consultante spécialisée en évaluation pourra également offrir un soutien dans l'analyse statistique des résultats des évaluations afin d'aider les responsables de ces cours à identifier des problématiques d'équité et d'ajuster, au besoin, les résultats.

Résultats escomptés :

- Une meilleure connaissance, par les enseignants du programme, des enjeux liés à l'évaluation des apprentissages dans plusieurs sous-groupes et l'application de différents moyens pour réduire les disparités dans l'enseignement et l'évaluation des apprentissages chez les étudiants.

R4 - Que l'on s'assure que la charge de travail est adéquatement répartie dans le cheminement du baccalauréat.

La charge de travail est considérée comme étant élevée par les étudiants. Cette perception évolue à travers les années de formation, mais est présente dans les deux programmes (baccalauréat et maîtrise). Diverses actions sont proposées pour poursuivre le travail d'analyse de la répartition de la charge de travail

et de l'organisation des enseignements. Également, des actions sont proposées pour soutenir les étudiants.

A-4.1 : Réviser la séquence et la mise à l'horaire de certains cours du baccalauréat.

L'organisation du programme amenait une concentration des cours portant sur l'enseignement du processus ergothérapeutique et le développement du raisonnement clinique en 2^e année, ce qui était lié à une charge de travail importante vécue par les étudiants. Afin d'équilibrer la charge de travail entre les sessions, un cours de 3 crédits portant sur le processus ergothérapeutique (Interventions et défis occupationnels 2) a été déplacé à l'hiver de la 3^e année.

Résultats escomptés :

- Une meilleure répartition de l'ensemble des cours et de la charge de travail sur l'ensemble de la formation en ergothérapie (baccalauréat et maîtrise).

A-4.2 : Veiller à une répartition équilibrée de la charge de travail, notamment dans les travaux d'équipe.

Depuis 2019, l'équipe enseignante assure un suivi des remises de travaux et des évaluations afin de mieux les répartir sur la session. Ce suivi sera maintenu. En complément, l'équipe enseignante sera sensibilisée à la problématique de la charge de travail dans le cadre d'une rencontre de programme. Ceux-ci seront sensibilisés à l'importance de s'assurer que leurs cours respectent la répartition hebdomadaire annoncée sur le site de l'Université Laval afin que la charge de travail soit équilibrée durant chaque session. Lors de la mise à l'horaire des cours, l'adjoint à la direction du programme travaille étroitement avec le personnel de la gestion des études et retourne au besoin vers les responsables de cours, sur recommandation de la direction de programme, pour s'assurer d'un étalement des évaluations et des remises de travaux. De plus, des ateliers sur la planification de la charge de travail demandée aux étudiants à l'intérieur d'un cours seront offerts en collaboration avec les conseillères pédagogiques (notamment sur les balises pour estimer le temps requis par les étudiants pour réaliser des travaux et des lectures).

Résultats escomptés :

- Une charge de travail équilibrée lors d'une session et entre les sessions et ce, pour l'ensemble de la formation;
- Une distribution des contenus de cours correspondant à la charge de travail attendue en lien avec le nombre de crédits alloués et le module du cours;
- Une meilleure satisfaction des étudiants à l'égard de la charge de travail.

A-4.3 : Sensibiliser les étudiants à la charge de travail associée au programme.

Les programmes de premier et de deuxième cycle ont une charge de travail attendue en fonction des compétences à développer. Les rencontres avec la direction se déroulant à chaque session auprès des différentes cohortes seront des moments permettant d'exposer clairement la charge de travail attendue des étudiants et les enjeux rattachés à celle-ci. Les comités de cohorte seront mis à contribution pour cibler les moyens les plus porteurs pour atteindre cet objectif.

En collaboration avec le Vice-décanat aux études en réadaptation, des mesures en soutien à la persévérance et à la réussite des étudiants sont actuellement mises en place dans des cours ciblés et jugés plus difficiles. Ainsi, au cours de la présente année universitaire, du tutorat est offert aux étudiants dans les quatre cours d'anatomie de la première année du baccalauréat. Cette mesure est appréciée des

étudiants et porte des résultats. Elle sera poursuivie. D'autres mesures seront explorées dans la prochaine année afin d'offrir un accompagnement plus étroit aux étudiants qui vivent des difficultés qui les amènent à demander des accommodements temporaires (en raison de leur santé, de leur charge familiale pour les étudiants parents, de leur implication sportive pour les étudiants athlètes, d'événements de vie, etc.) ou en raison d'une situation de handicap. Nous analysons actuellement différentes options dont l'ajout de ressources disciplinaires en soutien à la direction de programme, pouvant participer à l'identification de solutions adaptées à la discipline, et participer au suivi et à l'accompagnement des étudiants qui éprouvent des difficultés dans leur parcours académique (cours et stages).

Résultats escomptés :

- Une diminution du stress des étudiants par une meilleure vue d'ensemble des enjeux rattachés à la charge de travail par session et pour chacune des années d'études;
- Une meilleure satisfaction des étudiants à l'égard de la charge de travail;
- Un accompagnement plus étroit des étudiants en difficulté dans leur parcours académique.

A-4.4 : Mettre en œuvre les recommandations du Comité de réflexion sur la formation en anatomie.

Quatre cours d'anatomie font partie du cursus de la première année de formation. Ces cours sont reconnus pour être exigeants et perçus par les étudiants comme étant chargés. Mis en place par la vice-doyenne aux études en réadaptation, la directrice du département et les directeurs des programmes en réadaptation, un comité de réflexion sur la formation en anatomie en réadaptation a débuté ses travaux au printemps 2020. Le mandat de ce comité vise, entre autres, à identifier les apprentissages essentiels en anatomie pour chacun des programmes de réadaptation et à énoncer des pistes de solutions pour une formation polyvalente, flexible, moderne et efficace sur le plan pédagogique. Les recommandations de ce comité seront utilisées pour apporter des modifications dans l'enseignement de l'anatomie dans le programme.

Résultats escomptés :

- Une formation en anatomie adaptée aux besoins des programmes d'ergothérapie;
- Une formation en anatomie polyvalente, flexible, moderne et efficace sur le plan pédagogique;
- Une meilleure satisfaction des étudiants à l'égard de la charge de travail.

R5 - Que l'on évalue la pertinence et les effets du nouveau processus de sélection des candidates et des candidats.

La capacité d'accueil pour les candidats collégiens et universitaires est de 100 étudiants en première année ; les places sont généralement réparties proportionnellement aux demandes reçues. Depuis l'automne 2019, la sélection des candidats s'effectue à partir de deux critères : la cote de rendement académique collégiale (CRC) ou universitaire (CRU) (70 %) et le résultat au test de jugement situationnel CASPer (30 %). Pour l'admission 2021, 377 (90,6 %) des 416 candidats ont complété le test

CASPer. Il est à noter qu'avant 2019, seule la cote de rendement académique (CRC ou CRU) était utilisée pour la sélection des candidats.

A-5.1 : Évaluer l'effet du nouveau processus de sélection des candidates et des candidats sur la diversité des candidats admis.

Dans le but de soutenir l'équité, la diversité et l'inclusion qui consiste en un objectif de la planification stratégique 2017-2022 de l'Université Laval, des travaux sont en cours afin d'évaluer le portrait des étudiants admis en termes de diversité. Ces analyses sont effectuées en collaboration avec le Vice-décanat aux études en réadaptation, le Vice-décanat à la responsabilité sociale et le Bureau du registraire qui recueillent annuellement des données sur les candidats à l'admission et admis au programme d'ergothérapie.

Résultats escomptés :

- Un bilan annuel du portrait des étudiants qui postulent et qui sont admis au programme de baccalauréat en termes de diversité;
- Une meilleure connaissance des impacts de l'utilisation d'un examen de jugement situationnel sur la diversité des étudiants admis au programme;
- Une amélioration continue du processus d'admission qui favorise la diversité des candidats admis.

A-5.2 : Évaluer l'effet du nouveau processus de sélection des candidates et des candidats sur la réussite de nos étudiants.

Le comité d'admission en ergothérapie réalise des analyses statistiques pour documenter l'évolution de l'admission à la suite de l'introduction du test de jugement situationnel CASPer pour les admissions de 2019, 2020 et 2021. Ces analyses visent à documenter l'impact de ce changement sur la réussite des étudiants qui sont actuellement en troisième année du programme. L'hypothèse du comité est que les cohortes d'étudiants admis en ergothérapie avant et à la suite de l'introduction du CASPer ont des cotes de rendement légèrement différentes (inférieures à la suite de l'introduction du CASPer). Toutefois, il n'y a pas de différence entre ces cohortes d'étudiants dans le taux d'échec, le nombre et le type d'accommodements, et la performance académique.

Résultats escomptés :

- Une meilleure connaissance des impacts de l'utilisation d'un examen de jugement situationnel CASPer sur la réussite des étudiants au sein de nos programmes.

5. Actions proposées pour répondre aux suggestions

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

S1 - Que l'on mette à jour la description officielle du baccalauréat pour y inclure les compétences développées dans le cadre du continuum.

AS-1.1 : Ajouter les compétences développées dans le cadre du continuum dans la description officielle des programmes.

Le descriptif des programmes de baccalauréat et de maîtrise en ergothérapie sur le site Web de l'Université Laval sera revu afin de s'assurer que les compétences développées dans le cadre du continuum y soient clairement énoncées.

Résultats escomptés :

- Une amélioration de l'information quant aux compétences développées dans le cadre des programmes de baccalauréat et de maîtrise en ergothérapie.

S2 - Que l'on révise la liste des cours à option du baccalauréat et de la maîtrise en fonction de leur pertinence, en tenant compte de l'ensemble de l'offre de cours de l'Université.

AS-2.1 : Réviser la liste des cours à option offerts au baccalauréat et à la maîtrise afin de bonifier l'offre, notamment en lien avec les enjeux liés au développement durable (mentionné en A-1.3) et de cibler de nouveaux contenus pouvant être proposés dans le cadre de nouveaux cours à option en ergothérapie.

Lors de la retraite annuelle de l'équipe du programme à l'automne 2019, les enseignants se sont prononcés sur les nouveaux contenus pouvant faire l'objet de nouveaux cours à option au baccalauréat et à la maîtrise en ergothérapie. La pandémie a retardé la poursuite de ces travaux, mais ceux-ci ont repris au cours de l'automne 2021 et se poursuivront.

Résultats escomptés :

- Une offre de cours à option riche, pertinente et diversifiée et répondant aux besoins des étudiants, notamment en leur offrant plus de cours portant sur les enjeux de développement durable.

AS-2.2 : Réviser annuellement la liste des cours à option au baccalauréat et à la maîtrise en ergothérapie afin de valider leur pertinence.

Neuf crédits de cours à option doivent être complétés durant le baccalauréat et six crédits à la maîtrise. Cette liste est révisée annuellement afin d'assurer une offre pertinente et diversifiée pour répondre aux besoins et intérêts de nos étudiants.

Résultats escomptés :

- Une offre de cours à option riche, pertinente et diversifiée et répondant aux besoins des étudiants.

S3 - Que l'on s'assure que les superviseurs de stage ont une expérience de travail minimale dans le domaine et que les critères d'évaluation sont clairs, explicites et appliqués de façon uniforme.

AS-3.1 : Maintenir un suivi rigoureux afin de s'assurer que les superviseurs aient toujours un minimum d'une année d'expérience lorsqu'ils supervisent un stagiaire.

Il est déjà établi que les superviseurs qui accueillent des étudiants en stage en ergothérapie doivent avoir un an d'expérience minimalement. Il s'agit d'une exigence pour l'ensemble des universités canadiennes (norme 2.711 des normes d'agrément des programmes universitaires). Les établissements partenaires qui accueillent des étudiants en stage sont au fait de cette exigence. Toutefois, la norme des agréments en ergothérapie ne spécifie pas que l'expérience minimale doit être dans le domaine ou le contexte dans lequel est réalisé le stage. Ainsi, il est possible qu'un ergothérapeute supervisant un stage ait moins d'un an d'expérience dans le contexte de pratique, bien qu'il ait accumulé plus d'un an d'expérience comme ergothérapeute. Si une telle situation se présente, et que le superviseur désire avoir un soutien d'un collègue ou de l'Université, il sera proposé au superviseur d'accueillir l'étudiant en co-supervision avec un collègue ou d'être jumelé avec un superviseur d'expérience ou une ressource à l'Université Laval sous la forme de mentorat.

Résultats escomptés :

- Les superviseurs accueillant des étudiants en stage auront au moins une année d'expérience clinique et s'ils ont moins d'un an d'expérience dans le contexte clinique ou avec la clientèle, un soutien sera proposé.

AS-3.2 : Poursuivre les efforts afin d'améliorer l'uniformité de l'évaluation entre les superviseurs.

Chaque stage est accompagné d'un guide préparatoire et d'une grille d'évaluation détaillée qui décrivent les apprentissages à réaliser, les responsabilités du stagiaire et de la superviseure, ainsi que le portrait type, soit le comportement attendu de l'étudiant pour assurer l'atteinte des apprentissages. Au fil des années, les commentaires émis par les étudiants et les superviseurs ont permis d'apporter des ajustements ou des précisions afin de réduire au maximum les aspects subjectifs de l'évaluation. Toutefois, la pratique clinique en ergothérapie étant diversifiée, il est parfois difficile d'établir un portrait type précis s'appliquant à toutes les réalités. Il apparaît donc pertinent de laisser une latitude aux superviseurs afin que ceux-ci puissent ajuster l'expérience du stagiaire au contexte dans lequel le stage a lieu.

Afin d'optimiser l'uniformité des enseignements et de l'évaluation, une formation pré-stage d'environ deux heures est offerte pour tous les stages du programme et ce, chaque année à l'ensemble des superviseurs. Également, pour chaque stage, une rencontre préparatoire obligatoire est offerte aux étudiants et aux superviseurs afin de les aider à bien comprendre les enjeux du stage ainsi que les critères d'évaluation. Cette rencontre permet de préciser les attentes en termes d'évaluation et de circonscrire les responsabilités de chacun. Depuis quelques années, cette formation a grandement évolué et va au-delà des apprentissages et de l'évaluation du stage. Afin de permettre une position d'apprentissage avant même leur arrivée dans le milieu clinique, la formation permet d'accompagner les étudiants dans leur préparation et de faciliter leur implication dans le développement de leurs compétences.

Finalement, depuis l'automne 2021, un nouveau site Web est disponible pour les étudiants et les superviseurs. On y retrouve des informations générales sur la supervision de même que toute la

documentation pour chacun des stages. La responsable du stage est également disponible en préparation et en cours de stage pour accompagner les superviseurs dans leur rôle.

Résultats escomptés :

- Malgré le fait que la participation des superviseurs aux formations pré-stage ne peut être obligatoire, les documents offerts, les rencontres ainsi que les informations disponibles sur le site Web permettront d'assurer une meilleure uniformité dans l'évaluation des stagiaires par les superviseurs.

AS-3.3 Poursuivre les efforts afin d'augmenter l'accès aux formations pré-stage pour les superviseurs.

Comme mentionné, une formation pré-stage d'environ deux heures est offerte pour tous les stages à chaque année à tous les superviseurs de stages. Depuis le début de la pandémie, ces formations sont offertes à distance, ce qui simplifie la participation et permet de rejoindre un plus grand nombre de superviseurs grâce à l'utilisation d'une plateforme virtuelle. L'enregistrement des formations mis à la disposition des superviseurs qui ne peuvent assister aux formations en mode synchrone permet d'assurer une plus grande accessibilité de celles-ci. Lors de ces formations, les apprentissages, ainsi que les critères d'évaluation sont présentés.

Résultats escomptés :

- Une accessibilité aux formations accrue grâce à la possibilité de les suivre en mode asynchrone (enregistrements disponibles) et une participation en plus grand nombre des superviseurs.

S4 - Que l'on poursuive les efforts en vue de minimiser le stress des étudiantes et étudiants.

Nous sommes sensibles au stress vécu par nos étudiants, notamment en lien avec la charge de travail et diverses actions sont proposées pour le minimiser et pour mieux le gérer.

AS-4.1 : Assurer une vigie quant au niveau de stress et d'anxiété vécu par les étudiants.

La direction des affaires étudiantes (DAE) de la Faculté de médecine offre, depuis sa création en 2005, **des services de proximité** aux étudiantes et étudiants de tous les programmes de la Faculté de médecine dont ceux en ergothérapie. La DAE joue un rôle central dans le soutien des étudiants et étudiantes qui les consultent que ce soit en raison de difficultés personnelles, académiques ou professionnelles. De plus, elle fédère et supervise les différents réseaux d'aide étudiants de la Faculté de médecine, dont La Béquille, un groupe de soutien composé de pairs aidants en réadaptation. Enfin elle est en lien avec les divers services universitaires dont le Centre d'aide aux étudiants de l'Université Laval.

La DAE offre des services variés. Elle met sur pied des campagnes de sensibilisation et de prévention, par exemple : « T'as besoin de parler? Respire, t'es pas seul, la Direction des affaires étudiantes (DAE) est là pour t'aider. », « La DAE, aux petits soins pour nos étudiants et étudiantes ». Elle rencontre les étudiants et étudiantes à divers moments de leur cheminement lors de l'accueil, d'activités de prévention, de conférences, etc. Son site Web présente les principaux services disponibles et indique clairement la façon de rejoindre les différents services qui sont accessibles (par téléphone, sur place à la Faculté ou par courriel). La DAE offre également un bouton « urgence » qui peut être utilisé en tout temps par les étudiants, mais également par tout membre du personnel qui aurait besoin d'une aide urgente pour l'accompagnement d'un étudiant. De plus, tout comme l'Université Laval, la Faculté de médecine dénonce

la discrimination, l'intimidation, le harcèlement ainsi que la violence et maintient une politique de tolérance zéro envers ces situations. Elle mettra sous peu à la disposition des étudiants des programmes de réadaptation un bouton HI (harcèlement, intimidation) sur l'intranet ou dans les sites Info-Programmes permettant de déclarer simplement et en ligne une situation à la DAE afin d'identifier des solutions dans le respect de la confidentialité des informations reçues et des procédures institutionnelles. Plusieurs professionnels de divers horizons (médecine, psychologie, réadaptation, etc.) offrent sur une base régulière des services de proximité aux étudiants et étudiantes en provenance de tous les programmes et deux enseignantes des programmes de réadaptation (dont l'une en ergothérapie) sont disponibles à raison de 1,5 jour/semaine pour offrir ces services. La DAE est ainsi bien ancrée dans la Faculté de médecine et les services offerts sont connus et accessibles aux étudiants des programmes d'ergothérapie. Tout récemment, à l'initiative du Centre d'aide aux étudiants, un intervenant de proximité, partagé avec la Faculté d'architecture d'art et de design, s'est ajouté à l'équipe de la DAE avec comme objectif principal le bien-être et la réussite étudiante aux cycles supérieurs.

Enfin, la direction de programme et son adjoint sont en communication fréquente avec les responsables de chacune des cohortes. Ils voient à mettre en place des solutions visant à bien informer les étudiants et résoudre les situations pouvant être génératrices de stress et d'anxiété.

Résultats escomptés :

- L'identification rapide et adéquate des sources de stress chez les étudiantes et étudiants afin de les informer adéquatement sur les ressources disponibles et d'agir sur ces sources de stress ;
- Un suivi du bien-être des étudiantes et étudiants par le biais des statistiques tenues par la DAE;
- La mise en place de mesures de suivi pour documenter 1) l'appréciation des étudiantes et étudiants face aux initiatives de leurs pairs (La Béquille et comité social) et du programme pour améliorer le bien-être et l'application de stratégies gagnantes pour eux et 2) les impacts vécus;
- L'implication accrue des étudiantes et étudiants dans la mise en place de solutions contribuant à leur bien-être et celui de leur cohorte au cours de leur formation.

AS-4.2 : Poursuite des initiatives en tutorat dans des cours du programme

Afin de soutenir la réussite des étudiants, un service de tutorat a été mis en place par le Vice-décanat aux études en de réadaptation. Ainsi, pour certains cours dans lesquels les étudiants vivent plus de stress lié notamment à la réussite, un système de pairage avec des étudiants-tuteurs a été mis en place. Les directions de programme et les responsables des cours ciblés sont impliqués activement dans l'identification des étudiants pouvant bénéficier du tutorat et du pairage avec des étudiants-tuteurs.

Résultats escomptés :

- Un soutien accru des étudiants afin de soutenir leur réussite;
- Une meilleure préparation des étudiants permettant la réduction de l'anxiété liée à la réussite des cours.

AS-4.3 : Maintenir en place les rencontres d'information réalisées chaque année auprès de l'ensemble des cohortes.

À la demande des comités de cohortes dans les années passées, les services d'aide (Centre d'aide aux étudiants, DAE, réseau la béquille, sentinelles) sont présentés en début d'années scolaires à l'ensemble des cohortes afin de leur rappeler les ressources disponibles.

Résultats escomptés :

- Une plus grande connaissance des étudiantes et étudiants quant aux ressources d'aide disponibles.

6. Échéancier

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
R1 - Que l'on s'assure que les activités du baccalauréat permettent aux étudiantes et aux étudiants d'être davantage initiés aux enjeux liés au développement durable.			
A-1.1	Sensibiliser l'équipe enseignante aux enjeux de développement durable et aux orientations des organismes en santé et en ergothérapie à l'endroit de ces enjeux.	A 2021 En continu	Direction de programme
A-1.2	Identifier les activités d'enseignement du baccalauréat qui permettent aux étudiants d'être initiés aux enjeux de développement durable dans notre programme.	A 2022	Direction de programme Comité ad hoc sur le développement durable
A-1.3	Déterminer les actions à poursuivre afin d'optimiser les enseignements dans le programme abordant les enjeux liés au développement durable, à la santé durable et aux occupations durables.	E 2023	Comité ad hoc sur le développement durable Direction de programme Comité pédagogique Comité de programme Direction départementale
R2 - Que l'on poursuive les efforts pour offrir des stages dans différents secteurs et faciliter la réalisation des stages en région.			
A-2.1	Poursuivre les travaux avec le Vice-décanat aux études en réadaptation pour la mise en œuvre du programme de stages en région Triple R et la création d'un nouveau stage pour les finissants « Stage en contexte de pratique en région ».	E 2022	Vice-Doyenne aux études en réadaptation Direction de programme Responsable de la formation clinique Direction départementale
A-2.2	Poursuivre les efforts, en collaboration avec le Vice-décanat aux études en réadaptation, pour établir des collaborations avec des établissements en région.	A 2021 H2022 En continu	Vice-Doyenne aux études en réadaptation Direction de programme Coordination des stages
A-2.3	Poursuivre les efforts pour offrir des stages dans différents secteurs à nos étudiants	A 2021 En continu	Direction de programme Coordination des stages
R3 - Que l'on élimine les disparités en ce qui a trait au contenu et à l'évaluation dans les cours du continuum comportant plusieurs sections.			
A-3.1	Compléter les travaux du comité de réflexion sur le transfert et la généralisation des apprentissages et du comité sur l'enseignement et l'évaluation du raisonnement clinique.	E 2022	Direction de programme Comités ad hoc

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
A-3.2	Harmoniser les modalités d'apprentissage et d'évaluation et ce, afin de réduire les disparités.	A 2021 En continu	Direction de programme Responsables de cours
A-3.3	Assurer un suivi des changements apportés pour réduire les disparités en ce qui a trait à l'enseignement et à l'évaluation.	A 2021 En continu	Direction de programme Responsables de cours
R4 - Que l'on s'assure que la charge de travail est adéquatement répartie dans le cheminement du baccalauréat.			
A-4.1	Réviser la séquence et la mise à l'horaire de certains cours du baccalauréat.	A 2021	Direction de programme Comité pédagogique Comité de programme
A-4.2	Veiller à une répartition équilibrée de la charge de travail, notamment dans les travaux d'équipe.	A 2021 En continu	Direction de programme
A-4.3	Sensibiliser les étudiants à la charge de travail associée au programme.	A 2021 En continu	Direction de programme Responsables de cours
A-4.4	Mettre en œuvre les recommandations du Comité de réflexion sur la formation en anatomie.	A 2023	Direction de programme Comité pédagogique Comité de programme Responsables de cours
R5 - Que l'on évalue la pertinence et les effets du nouveau processus de sélection des candidates et des candidats.			
A-5.1	Évaluer l'effet du nouveau processus de sélection des candidates et des candidats sur la diversité des candidats admis.	A 2021 En continu	Comité d'admission
A-5.2	Évaluer l'effet du nouveau processus de sélection des candidates et des candidats sur la réussite de nos étudiants.	E 2024	Comité d'admission

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
S1 - Que l'on mette à jour la description officielle du baccalauréat pour y inclure les compétences développées dans le cadre du continuum.			
AS-1.1	Ajouter les compétences développées dans le cadre du continuum dans la description officielle des programmes.	H 2022	Direction de programme
S2 - Que l'on révise la liste des cours à option du baccalauréat et de la maîtrise en fonction de leur pertinence, en tenant compte de l'ensemble de l'offre de cours de l'Université.			
AS-2.1	Réviser la liste des cours à option offerts au baccalauréat et à la maîtrise afin de bonifier l'offre, notamment en lien avec les enjeux liés au développement durable (mentionné en A 1.3) et de cibler de nouveaux contenus pouvant être proposés dans le cadre de nouveaux cours à option en ergothérapie.	E 2023	Direction de programme Comité pédagogique Comité ad hoc sur le développement durable Équipe enseignante Direction départementale
AS-2.2	Réviser annuellement la liste des cours à option au baccalauréat et à la maîtrise en ergothérapie afin de valider leur pertinence.	A 2021 En continu	Direction de programme
S3 - Que l'on s'assure que les superviseurs de stage ont une expérience de travail minimale dans le domaine et que les critères d'évaluation sont clairs, explicites et appliqués de façon uniforme.			
AS-3.1	Maintenir un suivi rigoureux afin de s'assurer que les superviseurs aient toujours un minimum d'une année d'expérience lorsqu'ils supervisent un stagiaire.	A 2021 En continu	Coordination des stages
AS-3.2	Poursuivre les efforts afin d'améliorer l'uniformité de l'évaluation entre les superviseurs.	A 2021 En continu	Coordination des stages
AS-3.3	Poursuivre les efforts afin de faciliter l'accès aux formations pré-stage aux superviseurs.	A 2021 En continu	Coordination des stages
S4 - Que l'on poursuive les efforts en vue de minimiser le stress des étudiantes et étudiants.			
AS-4.1	Assurer une vigie quant au niveau de stress et d'anxiété vécu par les étudiants.	A 2021 En continu	Direction de programme Responsables de cours
AS-4.2	AS-4.2 : Poursuite des initiatives en tutorat dans des cours du programme	A 2021 En continu	Direction de programme Vice-Doyenne aux études en réadaptation Direction départementale Responsables de cours
AS-4.3	Maintenir en place les rencontres d'information réalisées chaque année auprès de l'ensemble des cohortes.	A 2021 En continu	Direction de programme

7. Remerciements

Le doyen de la Faculté remercie chaleureusement les membres CIEP qui ont analysé l'ensemble des documents et préparé le Rapport de synthèse d'évaluation.

Le doyen de la Faculté remercie également le travail de Mme Hélène Moffet, vice-doyenne aux études en réadaptation, Mme Dominique Giroux, directrice des programmes d'ergothérapie ainsi que tous les membres du comité pédagogique et du comité de programme.

Finalement, il tient à souligner l'importance du soutien des équipes du Bureau de la qualité des programmes (BQP) et du VREAE pour leur aide à chacune des étapes du processus d'évaluation.

Julien Poitras
Doyen
Faculté de médecine

